



Réf. dossier : /

(Formulaire type)

DEMANDE D'AGREMENT AUX INCITATIONS FISCALES A L'INVESTISSEMENT

Cf. Code des investissements

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DES INTERVENANTS AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	2
1.1 Entreprise réalisant le programme d'investissement.....	2
1.2 Mandataire de l'entreprise.....	2
2. PRESENTATION DETAILLEE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	2
2.1 Description du programme d'investissement	3
2.2 Description du montage juridique et financier	3
2.3 Plan de financement	3
2.4 Intérêts pour la Polynésie française	3
2.5 Évaluation des retombées économiques, fiscales et/ou sociales du programme d'investissement pour la Polynésie française	4
2.6 Base d'investissement éligible sollicitée au titre des régimes des investissements indirects (RII) et/ou directs (RID)	5
1) Base d'investissement éligible sollicitée au titre des régimes des investissements indirects (RII) et/ou directs (RID)....	5
2) Répartition de l'avantage fiscal sollicité au titre des régime des investissements directs (RID).....	6
3) Dépenses d'investissement présentées au titre du régime des grands investissements.....	6
4) Base d'investissement éligible sollicitée au titre du régime d'incitation fiscale pour le développement des investissements prioritaires (RIFDIP).....	6
3. ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE REALISANT LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	8

1. IDENTIFICATION DES INTERVENANTS AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

1.1 Entreprise réalisant le programme d'investissement

Dénomination sociale :

Numéro d'identification RCS : Numéro Tahiti :

Date d'immatriculation :

Forme juridique :

Capital :

Objet social :

Nom – prénom et qualité du dirigeant de la société :
.....

Adresse du siège social :
.....

Adresse postale : Code postal : |_|_|_|_|_| Commune/île :

N° de téléphone bureau : N° de téléphone portable :

Courriel :

Répartition du capital social entre les associés :
.....
.....
.....

Référent dûment mandaté au sein de la société pour le suivi de la demande :
.....

Coordonnées du référent :

N° de téléphone bureau : N° de téléphone portable :

Courriel :

Effectifs actuels de l'entreprise :

1.2 Mandataire de l'entreprise

Dénomination :

Représentant :

Coordonnées :

N° de téléphone bureau : N° de téléphone portable :

Courriel :

2. PRESENTATION DETAILLEE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Secteur d'activité éligible (1) :

(1) cf. article LP. 1210 du code des investissements

Demande d'agrément initiale

ou

Demande d'agrément rectificative

2.1 Description du programme d'investissement

Localisation géographique du programme :

.....

Nature du programme :

.....

.....

Description du programme :

.....

.....

Date prévisionnelle de début des travaux et/ou de commande des biens : / /

Date prévisionnelle de fin des travaux et/ou de réalisation des investissements : / /

Date prévisionnelle de mise en exploitation et/ou de mise en service : / /

2.2 Description du montage juridique et financier

(à présenter sur papier libre)

2.3 Plan de financement

Emplois	Montants en FCFP TTC	%	Ressources	Montants en FCFP TTC	%
Assise foncière			Fonds propres		
Droits d'enregistrement			Emprunts bancaires		
Coût de construction			Apport net en défiscalisation du Pays RII (1)		
Investissements mobiliers			Apport net défiscalisation du Pays RID (2) ou RIFDIP (3)		
Logiciels			Apport net défiscalisation métropolitaine		
Etudes			Autre(s) ressource(s) (4) :		
Autres (à détailler)			Autres(s) aide(s) publique(s) (5) :		

Total		100%	Total		100%
			Taux des aides publiques cumulées		%

(1) Régime des investissements indirects (à détailler pour ce qui concerne les investissements soumis aux taux de rétrocession de 60% ou de 75%)

(2) Régime des investissements directs

(3) Régime d'incitation fiscale pour le développement des investissements prioritaires

(4) Nature et montant des autres ressources

(5) Nature et montant des autres aides publiques directes ou indirectes sollicitées par l'entreprise demanderesse, autres que celles résultant du présent dispositif d'agrément

2.4 Intérêts pour la Polynésie française

(à présenter sur papier libre)

2.5 Évaluation des retombées économiques, fiscales et/ou sociales du programme d'investissement pour la Polynésie française

Avantages sollicités (en F CFP)	Montants (en F CFP)	%	Retombées fiscales et sociales	Montants (en F CFP)	%
Crédit d'impôt			1) En période de réalisation de l'investissement		
Réduction ou exonération d'impôt sur les sociétés ou sur les transactions			Droits d'enregistrement		
			TVA non récupérable		
			Droits import		
Réduction ou exonération d'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers			IS ou IT supplémentaire des sous-traitants		
			Accroissement impôts et taxes		
Réduction ou exonération des droits d'enregistrement et de transcription			Evaluation des cotisations sociales directes		
			Evaluation des cotisations sociales indirectes des sous- traitants et intervenants		
Réduction ou exonération des droits et taxes à l'importation			Contribution pour la solidarité		
			Autres		
			Total (1)		
			2) En période d'exploitation de l'investissement		
Exonération de la retenue à la source			Accroissement impôts et taxes		
Exonération de l'impôt foncier			Accroissement de la TVA non récupérable		
Exonération de la contribution des patentes (sauf centimes additionnels)			Accroissement des droits import		
			Evaluation des cotisations sociales directes		
Exonération de la contribution supplémentaire à l'impôt sur les sociétés			Evaluation des cotisations sociales indirectes des sous- traitants		
Exonération de l'impôt minimum forfaitaire			Autres		
			Total (2)		
Total			Total (1 + 2)		

Nombre d'emplois	En période de réalisation du programme	En période d'exploitation
Directs maintenus		
Directs créés		
Total		
Indirects maintenus		
Indirects créés		
Total		

2.6 Base d'investissement éligible sollicitée au titre des régimes des investissements indirects (RII) et/ou directs (RID)

L'agrément du programme d'investissement est délivré en considération du recours prioritaire au régime des investissements directs (RID) faisant l'objet du chapitre II du titre Ier de la partie II du code des investissements. En cas de non recours à ce régime, l'entreprise qui réalise le programme d'investissement doit apporter des justifications (cf. LP.1222-4 8^e alinéa du code des investissements).

1) Base d'investissement éligible sollicitée au titre des régimes des investissements indirects (RII) et/ou directs (RID)

Coût total du programme d'investissement		F CFP TTC		
Base d'investissement et avantages sollicités	HT	TVA	TTC	
Assise foncière (2) (3)				
Immobilisations corporelles neuves amortissables à détailler (2)				
Logiciels nécessaires à l'exploitation des investissements (2)				
- I.1 Dont total éligible aux investissements directs				
- I.2 Dont total éligible aux investissements indirects				
Total I. (= I.1 + I.2)				
	HT	TVA	TTC	
Frais, taxes ou dépenses non directement rattachables aux immobilisations composant le programme d'investissement				
Frais, taxes ou dépenses non directement liés au secteur d'activité au titre duquel le programme est présenté				
Biens affectés en tout ou partie à l'usage personnel de l'exploitant (logement, voiture, etc.)				
Honoraires des conseils financiers, juridiques ou fiscaux en charge du montage ou du placement de l'opération de financement du programme d'investissement				
Subventions et aides publiques à l'investissement contribuant au financement du programme d'investissement (4)				
Logiciels nécessaires à l'utilisation de biens d'occasion ou d'autres immobilisations incorporelles				
Autres dépenses non éligibles prévues par arrêté d'application				
Total II.				
III. Coût total du programme d'investissement (= I. + II.)				
IV. Avantage fiscal sollicité au RID = I.1 x Taux (5) % x 70%				
V. Crédit d'impôt sollicité au RII = I.2 x Taux (5) %				
VI. Rétrocession minimale attendue au RII = VI. x 60% (6)				
VII. Rétrocession maximale attendue au RII = VI. x 75% (7)				

(1) Tous les postes de dépenses sont à détailler

(2) Directement nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du programme d'investissement

(3) Éligible le cas échéant et sous certaines conditions précisées à l'article LP.2115-3 du code des investissements

(4) Hors aide publique constituée par la mise en œuvre de dispositifs d'aide fiscale à l'investissement métropolitain.

- (5) Cf. article LP.2118-1 du code des investissements
 (6) Cf. article LP.2117-5 5^e alinéa du code des investissements
 (7) Cf. article LP.2117-5 2^e alinéa du code des investissements

2) Répartition de l'avantage fiscal sollicité au titre du régime des investissements directs (RID)

	Montants en F CFP
I.1. Réduction de l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur les transactions (1)	
I.2. Réduction de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (1)	
I.3. Réduction des droits d'enregistrement, de transcription et taxes (1)	
I.4. Réduction des droits et taxes à l'importation (1)	
TOTAL I.	

(1) Cf. article LP.2122-5 du code des investissements

3) Dépenses d'investissement présentées au titre du régime des grands investissements

Coût total du programme d'investissement	F CFP TTC				
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
I. Dépenses d'investissement					
Assise foncière (1)					
Immobilisations corporelles neuves amortissables à détailler (1)					
Autres					
Total I.					

(1) Directement nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du programme d'investissement

4) Base d'investissement éligible sollicitée au titre du régime d'incitation fiscale pour le développement des investissements prioritaires (RIFDIP)

Coût total du programme d'investissement	F CFP TTC		
Base d'investissement et avantages sollicités	HT	TVA	TTC
I. Base d'investissement éligible (1)			
Assise foncière (2) (3)			
Immobilisations corporelles neuves amortissables à détailler (2)			
Logiciels nécessaires à l'exploitation des investissements (2)			
Total I.			

	HT	TVA	TTC
Frais, taxes ou dépenses non directement rattachables aux immobilisations composant le programme d'investissement			
Frais, taxes ou dépenses non directement liés au secteur d'activité au titre duquel le programme est présenté			
Biens affectés en tout ou partie à l'usage personnel de l'exploitant (logement, voiture, etc.)			
Honoraires des conseils financiers, juridiques ou fiscaux en charge du montage ou du placement de l'opération de financement du programme d'investissement			
Subventions et aides publiques à l'investissement contribuant au financement du programme d'investissement (4)			
Logiciels nécessaires à l'utilisation de biens d'occasion ou d'autres immobilisations incorporelles			
Autres dépenses non éligibles prévues par arrêté d'application			
Total II.			
III. Coût total du programme d'investissement (= I. + II.)			
IV. Crédit d'impôt sollicité au RIFDIP = Total I x 30 %			

- (1) Tous les postes de dépenses sont à détailler
(2) Directement nécessaires à la réalisation et à l'exploitation du programme d'investissement
(3) Éligible le cas échéant et sous certaines conditions précisées à l'article LP.2115-3 du code des investissements
(4) Hors aide publique constituée par la mise en œuvre de dispositifs d'aide fiscale à l'investissement métropolitain.

Nom :

Prénom :

Qualité :

à, le

Signature du représentant légal
ou de son mandataire,

Cachet de l'entreprise qui réalise le programme
d'investissement ou du mandataire

3. ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE REALISANT LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

3.1 Engagement relatif au respect de la réglementation en vigueur

Nous nous engageons, par la présente, à respecter :

- les réglementations applicables en Polynésie française durant la phase de réalisation du programme d'investissement comme, le cas échéant, durant la phase de son exploitation ;
- les obligations fiscales et sociales, tant déclaratives que de paiement, pendant toute la durée d'exploitation des biens ayant bénéficié des avantages du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement régi par le code des investissements.

3.2 Engagement relatif aux aides publiques octroyées ou sollicitées

Nous attestons que, mise à part une aide, aucune aide publique n'a été sollicitée ou octroyée, à ce jour, pour le financement de notre programme d'investissement faisant l'objet de la présente demande d'agrément.

Nous nous engageons à ne présenter aucune demande à ce titre.

NB : Attention si des subventions d'investissement ont été demandées ou pourraient l'être, adapter le texte ci-dessus en conséquence. Mentionner les subventions d'exploitation qui pourraient être sollicitées.

3.3 Engagement relatif aux emplois

3.3.1. Attestation relative aux emplois existants

Nous attestons que le nombre d'employés de notre société s'élève à emplois à **temps partiel** et emplois à **plein temps** au

3.3.2. Engagement relatif aux objectifs de créations d'emplois

Nous nous engageons à ce que notre programme permette, dans sa phase d'exploitation, **le maintien / la création / le maintien et la création** d'emplois comme indiqué ci-dessous :

Intitulés des postes	Année N		Année N+1		Année N+2		Année N+...	
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel
Maintien d'emplois								

Total								
Création d'emplois								

Total								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

NB : Adapter le tableau ci-dessus en conséquence et selon la durée d'exploitation minimale.

Nous nous engageons à maintenir les emplois dont la création sera induite par notre programme d'investissement pendant une durée minimale d'exploitation, selon la nature du programme d'investissement, de (1) ans.

(1) Préciser la durée minimale obligatoire selon la nature du programme.

3.4 Engagement de maintien des investissements agréés en exploitation (pour les secteurs concernés uniquement)

Nous nous engageons à maintenir en exploitation les investissements agréés pendant une durée au moins égale à (1) ans, à compter de la date de production de l'attestation d'achèvement du programme d'investissement agréé.

(1) Préciser la durée minimale obligatoire selon la nature du programme.

3.5 Attestation de non démarrage du programme d'investissement

Nous attestons qu'aucune commande n'a été passée avant le dépôt de la présente demande d'agrément par nos soins pour ce qui concerne les biens qui constituent le programme d'investissement présenté.

Nous attestons également du non démarrage effectif des constructions avant le dépôt de la demande d'agrément.

Nous nous engageons par ailleurs, à ne passer aucune de ces commandes de biens avant le dépôt de la présente demande auprès de la direction des impôts et des contributions publiques.

* * * * *

Je, soussigné(e),, atteste avoir pris connaissance des dispositions du code des investissements et en particulier :

- de l'article LP.1223-1 ;
- des articles LP.1224-2 à LP.1224-9, LP.2119-7, LP.2123-1, LP.2123-2, LP.2146 et LP.2154 ;
- des articles LP.1223-1 à LP.1223-6, LP.1225-1, LP.2124-1, LP.2145-1, LP.2145-2 ;
- et de l'article LP.511-13 du code des impôts.

à, le

Signature du représentant légal



La DICP traite vos données personnelles afin d'émettre le rôle et envoyer votre avis d'imposition et dans le cadre des différentes missions de la DICP (réclamations, contrôle fiscal, assistance administrative, etc.). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et les finalités ultérieures liées aux missions de la DICP, consultez la Notice d'information contribuables (disponible sur le site internet – QR code ci-contre – et à l'accueil de la DICP).

Vous disposez sur vos données des droits d'accès et de rectification, du droit à la limitation de leur traitement et sous certaines conditions, du droit de vous opposer à leur traitement, d'en demander l'effacement. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à rgpd.dicp@administration.gov.pf.

Pour toute information ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à dpo@administration.gov.pf.



DEMANDE D'AGREMENT AUX INCITATIONS FISCALES A L'INVESTISSEMENT

Cf. du Code des investissements

Liste des documents à annexer à la demande d'agrément

1. DOCUMENTS RELATIFS A L'IDENTIFICATION DES INTERVENANTS AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

1.1 Entreprise réalisant le programme d'investissement

- Une note de présentation du porteur de projet et des membres de l'équipe technique du projet ;
- KBIS de moins de trois mois, ou à défaut, dans un premier temps, une pièce justificative d'immatriculation en cours ;
- Copie des statuts à jour ;
- Sous forme d'organigramme, la liste des sociétés dans lesquelles l'entreprise détient des participations (nom des sociétés, nombre de parts, pourcentage de détention) et/ou organigramme du groupe si l'entreprise appartient à un groupe ;
- Attestations de régularité fiscale et sociale tant en termes déclaratifs que de paiement, délivrées par la DICP, la DFIP et la CPS ;

1.2 Mandataire de l'entreprise

- Le mandat de représentation signé.

2. DOCUMENTS RELATIFS A LA PRESENTATION DETAILLEE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

2.1 Description du programme d'investissement

- Note descriptive détaillée du programme justifiant de la pertinence et de la viabilité du projet, de la stratégie et présentant le business plan faisant apparaître les données essentielles du projet ;
 - Prévisionnel d'exploitation sur 7 ans accompagné d'une note explicative des hypothèses retenues ;
 - En fonction de la nature des projets :
 - Récépissé de dépôt des demandes d'autorisation administrative ou copie des autorisations administratives ;
- Pour les projets concernés par des constructions immobilières (notamment hôtels ou pensions de famille...), une pièce justificative établie par l'autorité compétente, de la complétude du dossier de demande d'autorisation de travaux immobiliers ;
- Justificatif de la maîtrise foncière pour les terrains d'assise du projet (acquisition, bail, frais notariés, occupation du domaine public) s'il y a lieu ;
 - Estimation de l'emprise foncière établie par la Direction des affaires foncières lorsque le programme comprend une acquisition foncière ;
 - Notice ou étude d'impact sur l'environnement, si elle est exigée dans le cadre de l'instruction d'une demande d'autorisation administrative ;
 - Plans ou tous documents visuels de présentation du projet jugés utiles à l'instruction de la demande, s'il y a lieu.

2.2 Description du montage juridique et financier

- Montage juridique et financier prévu dans le cadre des dispositifs incitatifs polynésiens et/ou métropolitains ;
- Montage juridique et financier sous format graphique, faisant apparaître les actes juridiques, les flux financiers et la séquence des opérations ;

- Projets de convention.

2.3 Plan de financement

- Lettres d'intention ou accords de financement bancaire ;
- Justificatif des autres sources de financement dont un état récapitulatif des aides publiques sollicitées/obtenues dans le cadre du Programme d'investissement présenté ;
- Échéancier prévisionnel précisant le montant et l'année de mobilisation des financements ouvrant droit à crédit d'impôt ;
- Comptes de résultat prévisionnel sur sept ans. Pour les programmes immobiliers, préciser le montant des loyers ou prix de vente attendus.

2.4 Intérêts pour la Polynésie française

- Retombées économiques et sociales du projet ;
- Justification de la contribution du projet au développement économique du Pays et de son adéquation au schéma de développement du secteur d'activité visé par l'appel à manifestation d'intérêt ;
- Impact sur les prix des biens et services proposés (sans et avec la défiscalisation) ;
- Mesures en cas de recours aux énergies renouvelables et/ou visant à économiser l'énergie fossile ;
- Toute démarche s'inscrivant dans le respect des objectifs de développement durable ;
- Mesures prises pour la protection des investisseurs et des tiers (notamment en termes de schéma de financement proposé) ;
- État du marché et du contexte économique dans lequel le projet s'insère ;
- Données relatives à l'activité de l'entreprises sur les 3 dernières années (volume des opérations, des ventes, tarifs pratiqués, taux d'occupation, clientèle visée etc..) ;
- Le cas échéant, tous documents relatifs aux délégations de service public auxquels les investissements seront affectés ;
- Tableau récapitulatif du coût de revient prévisionnel du programme en F CFP HT et en F CFP TTC, en distinguant les dépenses éligibles des dépenses non éligibles et en précisant les références des justificatifs correspondants (offres commerciales, devis ou factures proforma des fournisseurs, etc...) ;
- Tableau récapitulatif des entreprises consultées, des offres reçues, des critères de sélection des prestataires retenus, accompagnés des offres commerciales, devis ou factures proforma non retenues.

3. AUTRES DOCUMENTS

- Attestations établies par les fournisseurs retenus de non remise, rabais ou ristournes selon le modèle type figurant en annexe 1^{er} au présent arrêté.